

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS DU
SYNDICAT MIXTE SITOM SUD GARD**

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2026

Nombre de membres en exercice		
Afférents au Conseil syndical	En exercice	Membres présents
41	41	29

Date de convocation	07/10/2026
Date d'affichage	07/10/2026

DL26034	OBJET : CENTRE DE TRI VALRENA - FINANCEMENT PAR PRETS VERTS - ACTUALISATION DU TARIF DE TRAITEMENT DES COLLECTES SELECTIVES
----------------	--

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le quinze octobre, le Comité syndical du Sitom Sud Gard s'est réuni à dix-sept heures trente dans la salle des délibérations de Nîmes Métropole, sous la présidence de Madame Sylvette FAYET, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les délégués et suppléants suivants :

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. BOUGAREL Christophe

Cté Com. Petite Camargue : Mme. ABELLO Martine (suppléante), M. LEBOIS Didier (suppléant), M. TICHET Christophe

Cté Com. Pont du Gard : M. ZAMMIT Marc (suppléant)

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. CAMAIONE Alberto

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. ARNAUD Richard, Mme. AJMO-BOOT Sylvie, Mme. ARNÉGUY Janie (suppléante), M. BASTID Christian, Mme. BEN JAAFAR Soukaïna, M. CADÈNE Nicolas, M. CHABANEL Jean-Yves, M. CHARRIERE François, Mme. DAGUENET Fanny, M. DE GONZAGA Patrick, M. DETREZ Pierre-Edouard, M. DURAND Jacques, Mme. ETEVE Marie-Laure, Mme. FAYET Sylvette, Mme. FOURNIER Bérangère, M. GRIL Colin, Mme. MENUT Jo, M. NADAL Nicolas, M. NUTI Dominique, Mme. POIGNET-SENGER Véronique, M. ROUX David-Alexandre, M. SEGUY François

Cté Com. Pays d'Uzès : M. DAUTREPPE Gérard

Absents :

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. CHAPELLIER Laurent, M. GUIRAUD David

Cté Com. Petite Camargue : M. BRUNDU André, M. DUPONT Alain, M. SCHWARTZ David

Cté Com. Pont du Gard : M. LAGET Alain, M. RIQUIER Camille

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : Mme. CASIER Hélène, M. MARTINEZ Juan

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. FERRIER Bruno, Mme. GIANNACCINI Maryse, M. MESPOULET Laurent, Mme. VABRE Marie-France, M. ZARAGOZA Christophe

Cté Com. Pays d'Uzès : M. BOURDANOVE Serge

Cté Com. Piémont Cévenol : M. JEAN Lionel

Avaient donné procuration :

- Mme. GIANNACCINI Maryse à M. DE GONZAGA Patrick

- M. MESPOULET Laurent à M. NADAL Nicolas

Secrétaire de séance : Mme. BEN JAAFAR Soukaïna

Madame Sylvette FAYET, Présidente, expose,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant les travaux engagés sur le centre de tri VALRENA visant au remplacement du process avec des d'objectifs chiffrés de performances mesurables, relatifs :

- Aux performances techniques de l'installation : débit de l'installation, taux de disponibilité de l'installation, niveau de captation des matières à trier, performances des équipements (capacité, équipements de conditionnement, stockage, etc.), consommation électrique ;
- A l'environnement de travail : conditions de travail des trieurs, acoustique, poussières, ventilation, niveau d'éclairage
- Des travaux présentant des enjeux majeurs au titre de la transition énergétique et écologique du site VALRENA.

Considérant la souscription par le Sitom Sud Gard de 2 prêts verts auprès de LA BANQUE POSTALE d'un montant de 12 M€ et 3 M €, destinés exclusivement au financement de cette opération à fort impact environnemental ;

Considérant que l'amortissement de cet emprunt et la hausse structurelle des charges d'exploitation imposent, pour garantir l'équilibre financier du service, que le prix de traitement des collectes sélectives soit révisé comme suit :

Pour un tonnage total sur 10 ans estimé : 353 500, le coût à la tonne est de : 212,86€/t HT pour les adhérents Sitom Sud Gard comprenant :

- pour la part investissement (amortissement + intérêts) : 75,43 € HT/t
- pour la part traitement : 135,5 € + 1,93 € /t (frais d'assurance) = 137,43 € HT/t

Ces prix seront actualisés chaque année :

- Pour la part investissement : sur la base du tonnage apportés sur VALRENA.
- Pour la part traitement : au 01 janvier de chaque année sur la base de la formule de révision prévue au contrat

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 : D'approuver la révision du prix du traitement des collectes sélectives sur le site VALRENA comme précédemment défini ;

Article 2 : Dit que ce nouveau prix entrera en vigueur à compter du 4 janvier 2027, date de fin des travaux ;

Article 3 : Précise que la part investissement du prix sera affectée en priorité à la couverture des charges financières issues du programme d'investissement vert de l'opération.

Article 4 : Autorise la Présidente à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

***Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme et certifié exécutoire***

Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 29
Abstention : 0
Contre : 0

Approuvée à l'unanimité

La présidente du Sitom Sud Gard
Mme Sylvette FAYET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-253002950-20261015-DL2026034-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2026
Publication : 16/10/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

